

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 15 octobre 2018**

Le 15 octobre 2018 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Laurent COLOMBANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Christine CAPDEVILLE ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAIL-GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphane HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO
Patrick PIN représenté par André JULLIEN
Jeannine LEVASSEUR représentée par Geneviève MORFIN
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD
Jocelyne MARCON représentée par Madeleine VAICBOURDT
Antoine DI CIACCIO représenté par Denis GRANDJEAN
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Hélène TRIC représentée par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Mohammed SALEM représenté par Laurent COLOMBANI
Robert MIECHAMP représenté par Danièle GARCIA
Sylvie FANEGO représentée par Muriel HENRY
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Gérard GAZAY
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

CT4/151018/2**Sur le rapport de Danièle GARCIA****Dispositif « Ma Boutique à l'Essai » à Auriol avec la Plateforme d'initiative locale Pays d'Aubagne – La Ciotat Initiative (PACI)**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue l'une des toutes premières métropoles à s'engager en faveur du commerce de proximité dans le cadre de son agenda du développement économique, voté en Conseil de Métropole le 30 mars 2017. L'une de ses orientations stratégiques consiste à construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat.

Pour ce faire, afin de répondre aux problématiques commerciales métropolitaines, un certain nombre d'actions ont donc été priorisées :

- Objectif à court terme : mettre en œuvre des premiers outils de proximité et lancer le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC métropolitain),
- Objectif à moyen terme : déployer des outils et des expérimentations sur les centres villes,
- Objectif à long terme : redynamiser les centres villes et satisfaire les besoins de proximité des habitants.

Le commerce de proximité et l'artisanat contribuent à améliorer le cadre de vie et constituent un facteur d'animation, un vecteur de lien social et de proximité. Cependant, certaines communes voient ce tissu économique se fragiliser et perdre en dynamisme. Les raisons sont multiples et varient d'un territoire à un autre, de la concurrence des grandes surfaces et des zones commerciales implantées en périphérie des zones urbaines, à l'émergence de nouveaux comportements d'achat (e-commerce...). Soutenir et dynamiser le commerce de proximité et l'artisanat constituent, à ce titre, une priorité métropolitaine.

Afin de répondre à la problématique de la revitalisation des centres villes, il est proposé de tester un dispositif de lutte contre la fermeture du commerce de proximité « Ma Boutique à l'Essai » au sein du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

- Le concept « Ma Boutique à l'Essai » :

Pour lutter contre la fermeture du commerce de proximité et maintenir un commerce de centre-ville, le dispositif « Ma Boutique à l'Essai » permet à des créateurs de tester leurs idées de commerces au sein d'une boutique pilote dans un local commercial vacant. L'objectif est de permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable 1 fois. Dans le cas où l'activité devient rentable le commerçant conserve le local et l'opération se déplace sur une autre cellule vacante. Dans le cas contraire, la boutique est mise à nouveau à l'essai.

- Déroulé de l'action

- 1) Identification des locaux vacants prioritaires sur la commune par les partenaires locaux,
- 2) Négociation de « Boutique à l'essai » avec les propriétaires et signature d'une convention tripartite entre le propriétaire / la Fédération Boutique à l'essai / la Collectivité,
- 3) Installation d'une vitrophanie et aménagement de la devanture des locaux vacants pour attirer des porteurs de projets,
- 4) Comité de sélection du porteur de projet avec les acteurs locaux,
- 5) Accompagnement par la plateforme d'initiative au porteur de projet qui s'installe pour une période de 6 mois et sa sortie du dispositif (les conditions de sorties sont intégrées dans le bail dès le début).

- Apports du dispositif

La Fédération Boutique à l'essai accompagne les collectivités, apporte un guide et des supports de communication, permet l'utilisation de la marque et forme les plateformes d'initiative du territoire métropolitain qui vont mettre en œuvre le dispositif sur le terrain. La formation des plateformes débutera dès l'adhésion de la Métropole, une convention a été conclue entre Initiative PACA et la Fédération des Boutiques à l'essai. Les plateformes mobiliseront des compétences : agences immobilières, architectes, relations presse, partenariat. Elles pourront négocier des tarifs préférentiels pour les porteurs de projets qui s'installent auprès des banques, assurances...

La fédération Boutique à l'essai propose une adhésion à 20 000 €/an pour la Métropole afin de décliner le dispositif sur les 92 communes du Territoire (sans l'adhésion de la Métropole, le coût de l'adhésion par commune est de l'ordre de 4 000 € à 6 000 €). Le coût estimé par opération s'élève à 20 000 € (le plan de financement prévoit une participation de la Région PACA, des territoires de la Métropole, des communes, ainsi que d'un fond privé Vivarte).

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181023-CT4-151018-2-DE Date de télétransmission : 26/10/2018 Date de réception préfecture : 26/10/2018

Des commerces dynamiques et durables sont indispensables à l'attractivité des centres villes, la vie locale des communes et la vitalité de la Métropole. Faire vivre les « commerces de proximité » est une attente forte partagée par les communes et leurs habitants et représente un véritable enjeu de développement économique. La méthodologie du dispositif « Ma Boutique à l'Essai » pourrait devenir en cas de succès un outil métropolitain de redynamisation des centres villes, déclinable sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Afin de répondre à la problématique de la revitalisation des centres villes, il est donc proposé de tester le dispositif « Ma boutique à l'essai » en 2018 sur le centre-ville de la commune d'Auriol.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération ECO 006-15/02/18/CM du Conseil de Métropole en date du 15 février 2018 portant sur l'adhésion à la fédération des Boutiques à l'essai ;
- La délibération n°33/2018 en date du 11 avril 2018 de la commune d'Auriol portant sur l'approbation d'une convention de partenariat relative à l'adhésion à la fédération des Boutiques à l'Essai avec la plateforme Initiative « la Fédération Boutique » et autorisation à donner à Madame le Maire pour sa signature.

Oui le rapport ci-dessus,

Considérant

- La nécessité de soutenir le commerce de proximité, facteur de l'attractivité des centres villes.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De tester le dispositif « Ma Boutique à l'Essai » sur la commune d'Auriol.

Article 2 :

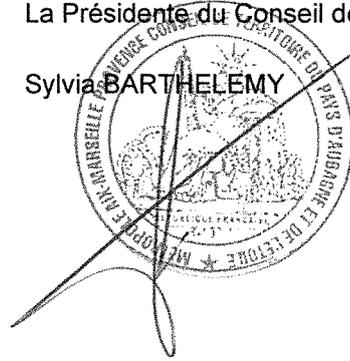
D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à la Plateforme d'initiative locale Pays d'Aubagne – La Ciotat Initiative (PACI) pour la mise en œuvre du dispositif « Ma Boutique à l'Essai ».

Article 3 :

Les crédits sont prévus en dépense de fonctionnement de l'Etat Spécial de Territoire 2018 au chapitre 65, nature 65748.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181023-CT4-151018-2-DE
Date de télétransmission : 26/10/2018
Date de réception préfecture : 26/10/2018